



OBJET

**Autorisation de signer une convention avec le SYANE :
organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la mise en
lumière des parkings et du chemin piétonnier au droit de la
salle des fêtes de Nonglard**

Réf. 2012-31 - feuillet 1/3

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 AVRIL 2012

A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LABAZ Eric :

Présents : Ginette VI VI ANT, Milène BOURNAY, Bénédicte VI VI ANT, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Olivier VORMS, Luc ROSSET, Christophe GUI TTON, François FOSSOUX

Absents excusés : B. VI VI ANT (pouvoir M. BOURNAY) C. GUI TTON (pouvoir JF BOCQUET)

Secrétaire de séance : Luc ROSSET

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 9

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

La commune de NONGLARD entreprend l'aménagement du chemin piétonnier et du parking d'accès de la salle des Fêtes.

Le programme intègre également la réalisation du génie civil nécessaire à la création d'un réseau d'éclairage public adapté, sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

Considérant que la réalisation des ouvrages relève simultanément de la compétence de la commune et du SYANE, la faculté existe de désigner la commune pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'une même opération, afin de faciliter la conduite et la réalisation.

En effet, en application des dispositions de l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, en particulier par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004, il est stipulé que lorsque la réalisation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage de l'opération, ces derniers peuvent désigner, par conventions, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations.

La convention prévoit les modalités de désignation de la commune de NONGLARD comme maître d'ouvrage, ainsi que la répartition du financement des ouvrages :



OBJET

**Autorisation de signer une convention avec le SYANE :
organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la mise en
lumière des parkings et du chemin piétonnier au droit de la
salle des fêtes de Nonglard**

Réf. 2012-31- feuillet 2/3

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 AVRIL 2012

A 20H00

Nature des travaux objet de la désignation de maîtrise d'ouvrage :

- Travaux d'éclairage public.

Montant estimé de l'opération Eclairage Public :

- Le montant de l'opération de travaux relatif à la réalisation du génie civil du réseau d'éclairage public est estimé à 6.395,00 € H.T.

Participation financière du Syndicat :

- 30 % du montant H.T. des travaux d'anticipation du génie civil du réseau d'alimentation de l'éclairage public,
Soit une participation maximale pour le Syndicat de : 1.918,50 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement, un Maire Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la collectivité, la convention avec Le SYANE et toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



OBJET

**Autorisation de signer une convention avec le SYANE :
organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la mise en
lumière des parkings et du chemin piétonnier au droit de la
salle des fêtes de Nonglard**

Réf.2012-31- feuillet 3/3

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 AVRIL 2011
A 20H00**

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
VIVIANT Ginette		
BOURNAY Milène		
VIVIANT Bénédicte		
LABAZ Eric		
BOCQUET Jean-François		
VORMS Olivier		
ROSSET Luc		
GUITTON Christophe		
FOSSOUX François		

Date de convocation :
23 avril 2012

Fait et délibéré les jours, mois
Et an que dessus,
Pour extrait conforme
A Nonglard, le 30 avril 2012

Le Maire,
LABAZ Eric

Acte télétransmis en Préfecture le : 2 mai 2012